

AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

OPCVM de droit français

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2025

Société de Gestion
Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre
Caceis Fund Administration

Dépositaire
CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes
DELOITTE & ASSOCIÉS

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Sommaire

Pages

Compte rendu d'activité	3
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	11
Informations spécifiques	12
Informations réglementaires	13
Certification du Commissaire aux comptes	20
Comptes annuels	26
Bilan Actif	27
Bilan Passif	28
Compte de résultat	29
Annexes aux comptes annuels	31
Informations générales	32
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	38
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	40
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	46
Inventaire des actifs et passifs	50
Annexe(s)	57
Caractéristiques de l'OPC	58

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Compte rendu d'activité

"L'année 2025 a été marquée par le retour de Donald Trump à la Maison blanche. En particulier, la guerre commerciale initiée sur de multiples fronts (hausse de droits de douane spécifiques « pays » et spécifiques « secteurs ») puis l'annonce d'exemptions, et la conclusion d'accords commerciaux, ont produit une année en V pour les perspectives de croissance et pour les marchés actions. Au pire de l'année 2025 (le 8 avril), le S&P 500 était en baisse de 12,2% mais il a fini l'année à +16,4% (9ème meilleure année du 21ème siècle). Le rebond des valeurs liées à l'IA y est pour beaucoup, ce qui illustre le fait que des développements « micro » ont désormais des impacts « macro ». Le commerce mondial a résisté à la guerre commerciale, avec deux faits remarquables : 1) la Chine a beaucoup moins exporté vers les États-Unis mais a beaucoup plus exporté vers le reste du monde, son excédent commercial atteignant 1% du PIB mondial (ce qui est considérable) et 2) les flux commerciaux liés au cycle « Intelligence Artificielle » ont contribué nettement plus à la croissance du commerce mondial que les années précédentes. Néanmoins, la lecture des chiffres de croissance a été très perturbée partout par les à-coups sur le commerce extérieur.- L'économie mondiale a fait mieux que prévu. Aux États-Unis, les investissements importants dans le matériel informatique et les logiciels (dans le cadre du déploiement de l'Intelligence Artificielle) ont permis à la croissance de résister au choc de la guerre commerciale. En zone euro, la croissance a également déjoué les pronostics les plus pessimistes, avec des performances dispersées (faiblesse en Allemagne mais vigueur en Espagne). La hausse des droits de douane a amené la Fed à marquer une pause de 9 mois dans son cycle de baisses de taux, à cause de son possible impact haussier sur l'inflation américaine. Cela a fortement déplu à Donald Trump, qui a vertement critiqué la Fed et a entrepris diverses manœuvres pour lui mettre la pression, comme l'inspection des travaux de l'institution ou la tentative de limogeage de la membre du Board Lisa Cook. L'absence de réelle accélération de l'inflation et la détérioration continue du marché du travail ont amené la Fed à baisser 3 fois les taux directeurs de 25 bps en fin d'année 2025. De son côté, la BCE a abaissé son taux de dépôt d'un point au S1 et l'a laissé à 2% au S2."

Sur la période sous revue du portefeuille AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC, la performance est de 20,87%. Celle du benchmark est de 20,82% avec une Tracking Error de 0,24%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING NV	37 988 981,80	47 457 478,10
SAP SE	23 666 560,85	43 615 155,95
ALLIANZ SE-REG	34 003 741,83	31 798 540,00
KONINKLIJKE AHOLD NV	32 386 746,68	20 544 427,95
SIEMENS AG-REG	12 699 554,82	31 790 980,70
PROSUS NV	16 137 450,27	28 271 250,81
GENMAB A/S	20 128 895,59	20 401 675,13
NOKIA OYJ	19 224 420,90	20 037 911,91
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	11 988 762,20	25 344 614,30
COMMERZBANK AG	18 110 892,18	18 213 174,86

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 31 390 712,78**

o Prêts de titres : 31 390 712,78

o Emprunt de titres :

o Prises en pensions :

o Mises en pensions :

• **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 175 230,00**

o Change à terme :

o Future : 175 230,00

o Options :

o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
BNP ARBITRAGE PARIS CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB NATIXIS SOCIETE GENERALE PAR UBS EUROPE SE	

(*) Sauf les dérivés listés.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	32 472 687,07
. Obligations	1 903 824,55
. OPCVM	
. Espèces (*)	150 082,00
Total	34 526 593,62
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	21 822,23
. Autres revenus	
Total des revenus	21 822,23
. Frais opérationnels directs	7 762,51
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	7 762,51

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	31 390 712,78				
% de l'Actif Net (*)	11,34				

(*)% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	31 390 712,78				
% de l'Actif Net	11,34				

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

LAFARGEHOLCIM LTD SUISSE	11 183 066,31				
FERROVIAL SE PAYS-BAS	8 113 950,80				
FRESENIUS SE AND CO KGAA ALLEMAGNE	3 553 890,84				
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN FRANCE	2 816 373,52				
VEOLIA ENVIRONNEMENT FRANCE	2 080 400,00				
SANOFI FRANCE	2 037 807,20				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE	1 762 591,55				
SCHNEIDER ELECTRIC SE FRANCE	1 483 628,40				
LVMH - MOET HENNESSY LOUIS VUITTON FRANCE	1 203 570,00				
BUNDSOBLIGATION ALLEMAGNE	141 233,00				

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

BNP ARBITRAGE PARIS FRANCE	11 438 534,25				
NATIXIS FRANCE	8 980 442,37				
SOCIETE GENERALE PAR FRANCE	7 375 550,44				
CREDIT AGRICOLE CIB FRANCE	2 238 183,64				
UBS EUROPE SE ALLEMAGNE	1 214 085,06				
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG ALLEMAGNE	143 917,02				

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	32 472 687,07				
- Obligations	1 903 824,55				
- OPC					
- TCN					
- Cash	150 082,00				
Rating					

Monnaie de la garantie					
Franco Suisse	11 183 066,31				
Monnaie de la garantie					
Euro	23 343 527,31				

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an	1 418 718,18				
Ouvertes	32 957 793,44				

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes	31 390 712,78				

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	34 376 511,62				
Cash	150 082,00				

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	21 822,23				
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC	-7 762,51				
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« La réglementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

- o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)
- o Dépôt
- o Titres d'Etats Long Terme de haute qualité
- o Titres d'Etats Court Terme de haute qualité
- o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces. Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

I) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres. Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

le 26 juin 2025 Modification [Commissaire aux comptes] : DELOITTE & ASSOCIES, 6 Place de la Pyramide, 91800 Puteaux le 30 décembre 2022 Modification [Commissaire aux comptes] : DELOITTE & ASSOCIES, 6 Place de la Pyramide, 91800 Puteaux.

le 26 juin 2025 Modification [Heure limite de centralisation des ordres] : Centralisation des ordres de souscription et de rachat : 9h00 à 18h00 (heures de Paris).

le 26 juin 2025 Modification [Limite d'engagement sur instruments dérivés] : L'engagement issu des instruments dérivés est limité à 100% de l'actif net.

le 26 juin 2025 Modification [Ratio d'actions cotées pour éligibilité fiscale Allemagne] : Le fonds sera en permanence investi à hauteur de 51% au moins en actions cotées.

le 26 juin 2025 Modification [Stratégie d'investissement] : Gestion indicielle via réplique directe (physique) avec possibilité d'échantillonnage et recours à des instruments financiers à terme et/ou acquisitions et cessions temporaires de titres pour couverture et/ou exposition.

le 05 décembre 2025 Modification [Terminologie de l'indice de référence] : Indicateur de Référence MSCI EMU High Dividend Yield.

le 05 décembre 2025 Modification [Dénomination de l'indice - CODE ISIN : FR0010717090] : Indicateur de Référence MSCI EMU High Dividend Yield.

le 05 décembre 2025 Modification [Méthode de réplique - CODE ISIN : FR0010717090] : Réplique directe (investissement dans les titres financiers de l'indice ou échantillonnage).

le 05 décembre 2025 Modification [Nom du fonds / part - CODE ISIN : FR0010717090] : Amundi MSCI EMU High Dividend UCITS ETF Acc.

le 05 décembre 2025 Modification [Dénomination commerciale de la part] : Amundi MSCI EMU High Dividend UCITS ETF Acc.

le 05 décembre 2025 Modification [Méthode de réplique] : Réplique directe (physique) avec possibilité d'échantillonnage, instruments financiers à terme et/ou acquisitions et cessions temporaires de titres à titre de couverture et/ou d'exposition.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Informations spécifiques

Droit de vote

Conformément à la politique que la société de gestion s'est fixée et conformément au règlement du Fonds, la société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L.444-3 du Code du travail.

Les documents intitulés « Politique de vote » et « Rapport d'exercice des droits de vote » élaborés par la société de gestion conformément à la réglementation sont disponibles sur demande.
Le présent OPCVM n'a pas été retenu dans la liste des fonds qui votent actuellement.

Commission de mouvements

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions de Mouvements.

Commission en nature

La société de gestion n'a pas perçu de Commissions en Nature.

Utilisation Dérivés de crédit

Le FCP n'a pas utilisé sur l'exercice de Dérivés de Crédit.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Calcul du risque global

• Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

• Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.
Niveau de levier indicatif : 0,06%.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Le PSI établit et met en œuvre une politique qui lui permet de se conformer à l'obligation mentionnée au IV de l'article 314-75 dans le respect des conditions mentionnées à l'article L.533-18 du Code Monétaire et Financier-. Cette politique sélectionne pour chaque classe d'instruments, les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution.

La politique d'exécution de AMUNDI est disponible sur le site internet de AMUNDI.

Service d'aide à la décision

La Société de Gestion n'a pas élaboré de 'Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation' car elle n'a pas eu recours aux services d'aide à la décision.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« *SFDR* »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires¹) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
 - Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
 - Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
 - Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
 - Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
 - Respect de la politique Investissement Responsable,
 - Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
 - Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères *quantitatifs* :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
 - Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
 - Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères *qualitatifs* :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
 - Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
 - Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
 - Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

– Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

– Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires⁵.

² Sources Amundi Décembre 2025

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

⁵ Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁶,
- armes chimiques et biologiques⁷,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁸.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique⁹,
- pétrole, gaz et combustibles consommables¹⁰
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante¹¹.

- Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50% d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

⁶ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

⁷ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁸ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁹ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

¹⁰ Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

¹¹ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5% de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri. Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 6

Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les Gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement du fonds.

Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives* (au sens du Règlement UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

**Appelé en anglais Principal Adverse Impacts (PAI)*

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

**Certification du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2024 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l’audit	Réponse d’audit apportée pour couvrir ces risques
Les principaux risques de ce FCP concernent les instruments financiers de son portefeuille. Toute erreur dans l’enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entraîner une anomalie dans l’établissement de la valeur liquidative du FCP et dans les états financiers. Nous avons donc considéré que l’existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille constituaient des points clés de l’audit.	

Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes. Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle sur le calcul de la valeur liquidative. Nous estimons donc que la valorisation de ces instruments est un point clé de l'audit. La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons pris connaissance des méthodes de valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ainsi que leur correcte application à la clôture de l'exercice. Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.
Points clés de l'audit	Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques
Existence des instruments financiers Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du FCP. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du FCP. L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le FCP entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à au nom du FCP. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Autres vérification ou informations prévues par les textes légaux résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du FCP par la société de gestion en date du 01/01/2025.

Au 31 décembre 2025, notre cabinet était dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption, soit la 18^{ème} année depuis que les titres du fonds ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

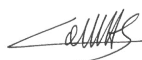
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 22 avril 2026

Paris La Défense, le 22 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Comptes annuels

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	277 415 778,81	207 414 683,82
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	277 415 778,81	206 935 677,14
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		479 006,68
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 903 824,55	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 903 824,55	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	1 650,00	728 507,78
Opérations temporaires sur titres (H)	31 402 116,43	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés	31 402 116,43	
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	310 723 369,79	208 143 191,60
Créances et comptes d'ajustement actifs	370 962,10	1 118 453,47
Comptes financiers	352 824,63	27 012,59
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	723 786,73	1 145 466,06
Total de l'actif I+II	311 447 156,52	209 288 657,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	229 000 243,87	200 748 248,26
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	47 722 850,53	7 253 801,42
Capitaux propres I	276 723 094,40	208 002 049,68
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	276 723 094,40	208 002 049,68
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	34 376 511,62	
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers	34 376 511,62	
Instruments financiers à terme (B)	1 650,00	
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	34 378 161,62	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	345 900,50	1 286 574,47
Concours bancaires		33,51
Sous-total autres passifs IV	345 900,50	1 286 607,98
Total Passifs : I+II+III+IV	311 447 156,52	209 288 657,66

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	3 179 388,15	852 636,55
Produits sur obligations		
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres	14 059,72	
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	16 037,67	5 808,77
Sous-total produits sur opérations financières	3 209 485,54	858 445,32
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-8 066,53	-521,33
Sous-total charges sur opérations financières	-8 066,53	-521,33
Total revenus financiers nets (A)	3 201 419,01	857 923,99
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC		
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-706 317,50	-651 176,71
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-706 317,50	-651 176,71
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	2 495 101,51	206 747,28
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	205 309,11	2 047,97
Sous-total revenus nets I = (C+D)	2 700 410,62	208 795,25
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	30 516 262,06	18 251 540,95
Frais de transactions externes et frais de cession	-545 448,23	-21 442,92
Frais de recherche		
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	29 970 813,83	18 230 098,03
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	2 648 093,17	266 270,28
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	32 618 907,00	18 496 368,31

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	11 377 342,83	-11 324 016,99
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	1,36	784,35
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	11 377 344,19	-11 323 232,64
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 026 188,72	-128 129,50
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	12 403 532,91	-11 451 362,14
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	47 722 850,53	7 253 801,42

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Annexes aux comptes annuels

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, le plus fidèlement possible, la performance en euro de l'Indice de stratégie MSCI EMU High Dividend Yield (cf. section « Indicateur de Référence »), quelle que soit son évolution, positive ou négative.

La gestion vise à obtenir un écart entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice de stratégie MSCI EMU High Dividend Yield (ci-après « l'Indice de stratégie MSCI EMU High Dividend Yield ») contrevalorisé en euro le plus faible possible. Ainsi, l'objectif d'écart de suivi (« tracking error ») maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice de stratégie MSCI EMU High Dividend Yield contrevalorisé en euro est de 2%.

Si le « tracking error » devenait malgré tout plus élevé que 2%, l'objectif serait de rester néanmoins à un niveau inférieur à 15% de la volatilité de l'Indice de stratégie MSCI EMU High Dividend Yield contrevalorisé en euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

A1b. Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net en EUR	129 114 725,18	173 311 382,46	203 079 676,74	208 002 049,68	276 723 094,40
Nombre de titres	935 357	1 345 565	1 350 996	1 335 490	1 469 978
Valeur liquidative unitaire	138,0379	128,8019	150,3184	155,7496	188,2498
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	19,95	-5,59	8,61	13,84	22,19
Capitalisation unitaire sur revenu	0,09	0,65	0,17	0,15	1,83

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Les swaps d'indice sont valorisés à leur valeur de marché sur la base du fixing de l'indice tel que mentionné dans le prospectus du fonds. Les prix sont fournis par la contrepartie sous le contrôle de la société de gestion.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Le swap de performance du portefeuille est valorisé à partir des prix calculés par la contrepartie et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers mathématiques.

Exposition des positions Hors-Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
P1	Frais de gestion et frais externes à la Société de Gestion (CAC, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0,3% TTC maximum
P2	Frais indirects maximum (commissions et frais de Commission de mouvements - Perçue par le dépositaire - Perçue par la Société de Gestion	Actif net	Néant
P4	Commission de surperformance -	Actif net	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au Fonds et affichés ci-dessus, les coûts suivants :

- Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Les coûts liés aux contributions dues par la Société de Gestion à l'AMF au titre de la gestion du Fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC	Capitalisation	Capitalisation

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	208 002 049,68	203 079 676,74
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	33 722 620,15	11 397 138,27
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 844 834,96	-13 588 378,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 495 101,51	206 747,28
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	29 970 813,83	18 230 098,03
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	11 377 344,19	-11 323 232,64
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	276 723 094,40	208 002 049,68

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	189 339	33 722 620,15
Parts rachetées durant l'exercice	-54 851	-8 844 834,96
Solde net des souscriptions/rachats	134 488	24 877 785,19
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 469 978	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	49 433,32
Commissions de souscription acquises	49 433,32
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC FR0010717090	Capitalisation	Capitalisation	EUR	276 723 094,40	1 469 978	188,2498

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	ITALIE +/-	PAYS-BAS +/-	ESPAGNE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	277 415,78	80 617,27	61 278,82	32 469,15	36 717,96	24 026,98
Opérations temporaires sur titres	31 390,71	11 339,04	2 792,94	11 438,53	895,71	1 481,33
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres	-32 472,69	-9 621,78	-3 553,89		-8 113,95	
Hors-bilan						
Futures	175,23	NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	276 509,03					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations	1 903,83	1 903,83			
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	352,82				352,82
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-1 903,82	-1 903,82			
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total		0,01			352,82

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations					1 418,72		485,11
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	352,82						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres					-1 418,72		-485,11
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	352,82						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 DKK +/-	Devise 3 USD +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	11 183,07				
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers		0,48	0,43	0,12	
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres	-11 183,07				
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total		0,48	0,43	0,12	

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BNP ARBITRAGE PARIS	11 438,53	
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	143,92	
CREDIT AGRICOLE CIB	2 238,18	
NATIXIS	8 980,44	
SOCIETE GENERALE PAR	7 375,55	
UBS EUROPE SE	1 214,09	
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
BNP ARBITRAGE PARIS	12 551,59	
CREDIT AGRICOLE CIB	2 431,87	
NATIXIS	9 934,29	
SOCIETE GENERALE PAR	8 113,95	
UBS EUROPE SE	1 344,80	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Caceis Bank	150,08	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG		150,08

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	12 084,40
	Coupons et dividendes en espèces	208 795,70
	Collatéraux	150 082,00
Total des créances		370 962,10
Dettes		
	Frais de gestion fixe	193 517,69
	Collatéraux	150 082,00
	Autres dettes	2 300,81
Total des dettes		345 900,50
Total des créances et des dettes		25 061,60

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	706 317,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions	FR0004125920	AMUNDI SA	1 655 711,20
Obligations			1 655 711,20
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 655 711,20

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 700 410,62	208 795,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice		
Revenus de l'exercice à affecter	2 700 410,62	208 795,25
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 700 410,62	208 795,25

Part AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	2 700 410,62	208 795,25
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 700 410,62	208 795,25
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 700 410,62	208 795,25
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	2 700 410,62	208 795,25
Total	2 700 410,62	208 795,25
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	32 618 907,00	18 496 368,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	32 618 907,00	18 496 368,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	32 618 907,00	18 496 368,31

Part AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	32 618 907,00	18 496 368,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	32 618 907,00	18 496 368,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	32 618 907,00	18 496 368,31
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	32 618 907,00	18 496 368,31
Total	32 618 907,00	18 496 368,31
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			244 943 091,74	88,52
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			244 943 091,74	88,52
Assurance			38 891 951,82	14,06
AGEAS	EUR	52 719	3 152 596,20	1,14
ALLIANZ SE-REG	EUR	37 629	14 694 124,50	5,31
ASR NEDERLAND NV	EUR	59 684	3 618 044,08	1,31
AXA SA	EUR	352 465	14 436 966,40	5,22
GENERALI	EUR	4 417	157 907,75	0,06
MAPFRE SA	EUR	5 637	24 137,63	0,01
UNIPOL GRUPPO SPA	EUR	136 518	2 808 175,26	1,01
Automobiles			26 023 777,14	9,40
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	106 771	9 944 650,94	3,59
BAYERISCHE MOTOREN WERKE-PRF	EUR	20 736	1 897 344,00	0,69
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	9 696	442 331,52	0,16
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	228 724	13 739 450,68	4,96
Banques commerciales			19 007 665,35	6,87
BANCA MEDIOLANUM SPA	EUR	85 096	1 656 819,12	0,60
BCP BCO	EUR	2 875 835	2 577 323,33	0,93
CAIXABANK SA	EUR	1 414 411	14 773 522,90	5,34
Boissons			106 945,30	0,04
PERNOD RICARD SA	EUR	1 463	106 945,30	0,04
Compagnies aériennes			1 552 520,95	0,56
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	184 692	1 552 520,95	0,56
Composants automobiles			7 223 183,26	2,61
MICHELIN (CGDE)	EUR	255 146	7 223 183,26	2,61
Construction et ingénierie			13 600 944,70	4,92
VINCI SA	EUR	113 294	13 600 944,70	4,92
Courrier, fret aérien et logistique			14 050 028,72	5,08
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	300 664	14 050 028,72	5,08
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			20 623 143,52	7,45
KESKO OYJ-B SHS	EUR	103 435	1 991 123,75	0,72
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	341 333	11 902 281,71	4,30
NN GROUP NV	EUR	102 369	6 729 738,06	2,43
Electricité			19 945 734,60	7,21
ENEL SPA	EUR	1 519 804	13 491 300,11	4,88
TERNA-RETE ELETTRICA NAZIONALE	EUR	535 435	4 847 828,49	1,75
VERBUND AG	EUR	25 913	1 606 606,00	0,58

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Gaz			6 731 400,08	2,43
NATURGY ENERGY GROUP SA	EUR	92 247	2 391 042,24	0,86
SNAM	EUR	767 390	4 340 357,84	1,57
Hôtels, restaurants et loisirs			36 185,84	0,01
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	1 532	36 185,84	0,01
Logiciels			443,50	0,00
BOUYGUES SA	EUR	10	443,50	0,00
Machines			7 833 193,76	2,83
KONE OYJ-B	EUR	129 346	7 833 193,76	2,83
Marchés de capitaux			12 647 759,80	4,57
AIB GROUP PLC	EUR	813 152	7 480 998,40	2,70
FINECOBANK SPA	EUR	232 737	5 166 761,40	1,87
Media			7 718 890,62	2,79
PUBLICIS GROUPE	EUR	87 101	7 718 890,62	2,79
Papier et industrie du bois			3 772 145,56	1,36
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	152 164	3 772 145,56	1,36
Pétrole et gaz			23 156 771,81	8,37
OMV AG	EUR	56 045	2 663 258,40	0,96
REPSOL SA	EUR	429 405	6 838 274,63	2,47
TOTALENERGIES SE	EUR	245 642	13 655 238,78	4,94
Produits chimiques			1 404 480,84	0,51
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	28 339	1 404 480,84	0,51
Produits pharmaceutiques			12 467 227,52	4,51
SANOFI	EUR	150 716	12 467 227,52	4,51
Services aux professionnels			469 688,70	0,17
RANDSTAD NV	EUR	14 510	469 688,70	0,17
Services clientèle divers			93 755,78	0,03
EDENRED	EUR	4 958	93 755,78	0,03
Services de télécommunication diversifiés			5 929 541,37	2,14
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	1 200	45 288,00	0,02
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	1 479 943	5 884 253,37	2,12
Services financiers diversifiés			1 655 711,20	0,60
AMUNDI SA	EUR	23 452	1 655 711,20	0,60
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			34 376 511,62	12,42

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			32 472 687,07	11,73
Equipements électriques			1 483 628,40	0,54
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 316	1 483 628,40	0,54
Matériaux de construction			11 183 066,31	4,04
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	133 820	11 183 066,31	4,04
Produits pharmaceutiques			2 037 807,20	0,74
SANOFI	EUR	24 635	2 037 807,20	0,74
Produits pour l'industrie du bâtiment			2 816 373,52	1,02
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	32 387	2 816 373,52	1,02
Services aux collectivités			2 080 400,00	0,75
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	70 000	2 080 400,00	0,75
Services financiers diversifiés			8 113 950,80	2,93
FERROVIAL SE	EUR	146 620	8 113 950,80	2,93
Soins et autres services médicaux			3 553 890,84	1,28
FRESENIUS SE & CO KGAA	EUR	72 558	3 553 890,84	1,28
Textiles, habillement et produits de luxe			1 203 570,00	0,43
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	1 866	1 203 570,00	0,43
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 903 824,55	0,69
Services aux collectivités			1 903 824,55	0,69
BUNDSOBLIGATION 2.1% 12-04-29	EUR	139 885	141 233,00	0,05
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 4.0% 25-10-38	EUR	90 423	91 041,25	0,03
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-29	EUR	1 362 849	1 277 485,18	0,47
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	521 230	394 065,12	0,14
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			-34 376 511,62	-12,42
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			31 390 712,78	11,34
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			31 390 712,78	11,34
Assurance			13 159 062,17	4,75
AGEAS	EUR	4 000	239 200,00	0,09
GENERALI	EUR	319 959	11 438 534,25	4,12
MAPFRE SA	EUR	345 943	1 481 327,92	0,54
Automobiles			1 534 611,18	0,55
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	33 639	1 534 611,18	0,55
Boissons			5 507 207,80	1,99
PERNOD RICARD SA	EUR	75 338	5 507 207,80	1,99
Compagnies aériennes			357 826,61	0,13
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	42 568	357 826,61	0,13

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Hôtels, restaurants et loisirs			963 011,02	0,35
LA FRANCAISE DES JEUX UNITED	EUR	40 771	963 011,02	0,35
Logiciels			3 236 263,85	1,17
BOUYGUES SA	EUR	72 971	3 236 263,85	1,17
Papier et industrie du bois			1 206 454,93	0,44
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	48 667	1 206 454,93	0,44
Produits chimiques			900 505,20	0,33
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	18 170	900 505,20	0,33
Services aux professionnels			895 710,27	0,32
RANDSTAD NV	EUR	27 671	895 710,27	0,32
Services clientèle divers			1 632 557,03	0,59
EDENRED	EUR	86 333	1 632 557,03	0,59
Services de télécommunication diversifiés			1 997 502,72	0,72
ELISA COMMUNICATION OXJ - A	EUR	52 928	1 997 502,72	0,72
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			11 403,65	0,00
Total			276 345 208,17	99,86

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 0326	3	1 650,00		175 230,00
Sous-total 1.		1 650,00		175 230,00
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total		1 650,00		175 230,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	276 345 208,17
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	1 650,00
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	723 786,73
Autres passifs (-)	-347 550,50
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	276 723 094,40

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC	EUR	1 469 978	188,2498

OPCVM AMUNDI MSCI EMU HIGH DIVIDEND UCITS ETF ACC

Annexe(s)

Produit

Amundi MSCI EMU High Dividend UCITS ETF Acc

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

FR0010717090 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 05/12/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi MSCI EMU High Dividend UCITS ETF Acc, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.

Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions de pays de la zone Euro

Objectifs : En souscrivant à Amundi MSCI EMU High Dividend UCITS ETF (le « Fonds ») vous investissez dans un OPCVM de gestion passive dont l'objectif est de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice de stratégie MSCI EMU High Dividend Yield (l'« Indicateur de Référence ») quelle que soit son évolution, positive ou négative. L'objectif d'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative du Fonds et celle de l'Indice est indiqué dans le prospectus du Fonds. L'Indicateur de Référence du Fonds, dividendes nets réinvestis (les dividendes nets de fiscalité versés par les actions composant l'Indicateur de Référence sont intégrés dans le calcul de l'Indicateur de Référence), libellé en dollar américain et contrevalorisé en euro, est calculé et publié par le fournisseur d'indices MSCI. Les actions entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont issues de l'univers des valeurs les plus importantes des marchés de 10 pays de l'Union Economique et Monétaire européenne, et ayant les taux de dividendes les plus importants dans leurs pays respectifs. Plus d'informations concernant la composition et les règles de fonctionnement de l'Indicateur de Référence sont disponibles dans le prospectus et sur msci.com. L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters (.dMYEM00000NUS) et Bloomberg (M1EMHDVD).

Pour répliquer l'Indicateur de Référence, la Société de Gestion applique une gestion de type « passive » selon la méthode de la réplication directe qui consiste à investir dans les titres financiers entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence dans des proportions extrêmement proches de celles de l'Indicateur de Référence. La Société de Gestion pourra décider d'utiliser la technique dite par « échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence (et non tous les titres), dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres n'entrant pas dans la composition de l'Indicateur de Référence. Des instruments financiers à terme et/ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition. Vous serez en permanence investi, via l'actif du Fonds, au minimum à 75% en titres éligibles au Plan d'Épargne en Actions (PEA, Plan d'épargne réservé aux investisseurs français).

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

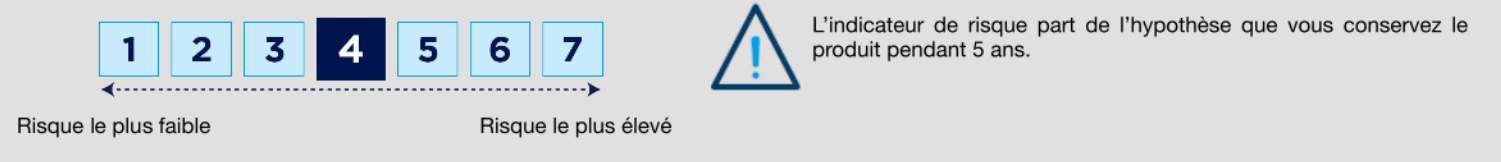
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi MSCI EMU High Dividend UCITS ETF Acc.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€4 400	€4 190
	Rendement annuel moyen	-55,9%	-16,0%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 220	€10 450
	Rendement annuel moyen	-17,8%	0,9%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 810	€13 500
	Rendement annuel moyen	8,1%	6,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 730	€17 850
	Rendement annuel moyen	37,3%	12,3%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 29/09/2017 et le 30/09/2022

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/04/2019 et le 30/04/2024

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2020 et le 31/03/2025

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 investi.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€50	€340
Incidence des coûts annuels**	0,5%	0,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,72% avant déduction des coûts et de 6,19% après cette déduction.

Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	30,00 EUR
Coûts de transaction	0,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	20,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Fonds est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Fonds ou la Société de gestion mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.

Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres: Les détails sur la fréquence des ordres peuvent être trouvés sous « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les coûts de sortie.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Etablissements financiers teneurs de marché". La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite